



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 2/2018 concernant la validation d'une ligne de crédit de
CHF 2'000'000.00 pour couvrir les besoins du ménage courant**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017 déjà, la Municipalité informait qu'en raison de l'augmentation des charges cantonales et de l'accroissement des charges liées à l'instruction publique notamment, d'une part, et de la baisse durable des rentrées fiscales sans ajustement approprié du taux communal d'imposition, d'autre part, sa marge de manœuvre devenait de plus en plus restreinte, ce qui amènera très vraisemblablement la Municipalité à recourir au courant de l'année 2018 à une nouvelle ligne de crédit destinée à couvrir non pas un investissement, mais les charges inscrites au budget de fonctionnement ainsi que les amortissements obligatoires des dépenses d'investissements consenties antérieurement.

C'est dans ces circonstances que la Municipalité a dû solliciter et a obtenu le 9 juillet 2018 un prêt supplémentaire de la SUVA à Lucerne de CHF 2'000'000.- au taux de 0.18% pour une durée de 4 ans.

Baisse des rentrées fiscales récurrentes

Dans les derniers préavis adoptés par la Municipalité en 2017 et 2018, ainsi que lors des communications au Conseil général durant la même période, il a été régulièrement fait mention de la baisse conséquente des rentrées fiscales récurrentes depuis la clôture de l'exercice 2016. Cette tendance s'est poursuivie durant le premier semestre de l'année en cours, avec une légère correction toutefois constatée au mois d'août 2018, dont il conviendra de vérifier si cela correspond ou non au début d'une inversion de tendance. A cet égard, le mois de septembre n'a enregistré qu'un très faible montant d'impôts directs et davantage d'impôts non récurrents.

Les divers paramètres financiers qui ont influé et qui influent encore négativement sur les rentrées fiscales ont déjà été énumérés dans les préavis précédents et le sont à nouveau dans celui consacré à l'arrêté d'imposition communal 2019 qui vous est soumis ce jour. Il n'y a donc pas lieu de les aborder dans le présent préavis.

Situation actuelle des emprunts (crédits d'investissement, crédit de fonctionnement)

Les crédits d'investissement qui se montent actuellement à CHF 7'200'000.- concernent les préavis portant sur les travaux routiers de la route de la Branvaude 30, la création d'un parking de 49 places le long du chemin des Sports, la création d'un trottoir le long de la route de la Branvaude et le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502, les travaux routiers de la route de Sauverny et l'étude et la construction d'une crèche à Chavannes-des-Bois.

Les emprunts en question se présentent comme suit :

- CHF 2'500'000.- auprès de Postfinance au taux de 0.2%, échéance 29.11.2021 ;
- CHF 3'300'000.- auprès de Debiopharm International SA à Lausanne au taux de 0.0% à 6 mois ;
- CHF 1'400'000.- auprès de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires de Genève au taux de 0.04% à 3 mois.

Notons que chaque emprunt n'est pas rattaché à un investissement particulier, les emprunts étant une source de financement pour financer les investissements dans leur globalité.

Le crédit de fonctionnement – ligne de crédit pour couvrir les besoins du ménage courant – obtenu le 9 juillet 2018 sous la forme d'un prêt de la SUVA à Lucerne de CHF 2'000'000.- au taux de 0.18% a une durée de 4 ans avec une échéance au 11 juillet 2022.

Plafond d'endettement

Comme souligné lors des communications au Conseil général du 18 juin 2018, les emprunts référencés ci-dessus, qui incluent le nouveau crédit de fonctionnement de CHF 2'000'000.- et qui totalisent CHF 9'200'000.-, se situent dans le cadre du plafond d'endettement actuel de CHF 9'500'000.- voté par le Conseil général le 12 décembre 2016. Au moment d'écrire ces lignes, compte tenu de l'ensemble des facteurs d'appréciation disponibles et des mesures prises par la Municipalité, un nouveau recours à l'emprunt n'est pas à envisager.

Autres mesures prises au vu de l'état actuel des finances communales

Courant juin 2018, une démarche a été entreprise, avec la collaboration du Service des communes et du logement (SCL), auprès du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) consistant à ne pas avoir à payer le troisième acompte de la facture sociale 2018 au 15 août 2018 de CHF 383'693.75 alors que notre Commune doit recevoir en retour à bref délai la somme de CHF 546'603.- au titre du décompte provisoire 2017 de la péréquation indirecte (facture sociale). Cette démarche a abouti. Le DSAS a accepté de suspendre l'échéance du troisième acompte de la facture sociale jusqu'au remboursement du montant dû sur le décompte final 2017, remboursement reçu récemment.

La demande auprès du DSAS portait aussi sur l'examen de la possibilité de surseoir au paiement du quatrième acompte de la facture sociale 2018 au 15 novembre 2018. La réponse a également été positive et le montant à régler à cette échéance sera à déterminer selon les derniers chiffres à disposition concernant notre Commune.

Une autre démarche parallèle a également été entreprise auprès de la direction de l'Administration cantonale des impôts (ACI) pour tenter de mieux appréhender certaines causes à l'origine de la baisse si importante des rentrées fiscales récurrentes de ces 18 derniers mois, en particulier au niveau des impôts sourciers mixtes (cf. PM 1/2018 sur les comptes communaux 2017). Notre dossier est toujours en cours d'analyse auprès de l'ACI.

Validation de la ligne de crédit de CHF 2'000'000.00 contractée auprès de la SUVA

Rappelons que, en principe, un emprunt ne peut être conclu que pour financer un investissement. A défaut, la Commune se trouve avec une marge d'autofinancement négative, constatée du reste dans les récents rapports de notre organe de révision, ce qui signifie que les revenus de la Commune ne couvrent pas ses charges de fonctionnement. Placée dans une telle situation, la Municipalité a dû se résoudre à recourir à la ligne de crédit précitée de CHF 2'000'000.- auprès de la SUVA et demande au Conseil général de valider cet emprunt. Il sied de relever dans le contexte préoccupant de nos finances communales un seul point positif : les conditions de financement, lesquelles sont toujours et encore très favorables, les charges d'intérêt n'ayant pour l'heure qu'un très faible impact sur le compte de fonctionnement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 2/2018
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

de valider l'emprunt de CHF 2'000'000.00 octroyé par la SUVA le 9 juillet 2018.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 octobre 2018.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta



La Secrétaire

Laura Jacot